



Séance extraordinaire du 27 avril 2018

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tenue le 27 avril 2018 au lieu ordinaire des séances de ce conseil à la salle des délibérations, sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande à 19h.

Assemblée convoquée par Madame Jessika Lacombe, mairesse, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Résolution ayant pour objet de présenter un projet de «Circuit training, Skate parc et BMX» dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase IV
3. Résolution ayant pour objet de présenter un projet de «Structure de jeux d'eau» dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase IV
4. Résolution ayant pour objet de présenter un projet «Construction de toit de patinoire» dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase IV
5. Levée de la séance

Conformément aux dispositions du Code Municipal article 156 et à laquelle séance ont été convoqués par avis signifié les membres du conseil étaient présents :

Les membres du conseil : Madame Dannie Mercier, Messieurs Rock Côté, Carl Croteau , agissent sous la présidence de la mairesse Mme Jessika Lacombe.

Madame Solanges Thibault est absente.

Monsieur Claude Blais est absent.

Mme Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Selon l'article 153 du Code Municipal, il est par la présente constaté que l'Avis de Convocation a été dûment signifié, tel que requis par le présent code, à tous les membres du conseil, incluant ceux qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la séance.

Après une minute de silence, la séance commence à 19 heures.

NO-18-063

**LECTURE DE L'ORDRE DU
JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 avril 2018 tel que lu par Madame Jessika Lacombe.

ADOPTE

NO-18-064

**RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET
DE PRÉSENTER UN PROJET
« CIRCUI TRAINING, SKATE PARC
ET BMX » DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX
INSTALLATIONS SPORTIVES ET
RÉCRÉATIVES- PHASE IV**

Lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tenue le 27 avril 2018, il est proposé par Rock Côté, dûment appuyé par Carl Croteau et résolu par l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise la présentation du projet de Circuit training, Skate parc et BMX au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives- phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désigne Madame Jessika Lacombe, mairesse comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTE

NO-18-065

**RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET
DE PRÉSENTER UN PROJET
«STRUCTURE DE JEUX D'EAU »
DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS
SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES –
PHASE IV**

Lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tenue le 27 avril 2018, il est proposé par Dannie Mercier, dûment appuyé par Rock Côté et résolu par l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise la présentation du projet de Structure de jeux d'eau au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives- phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désigne Madame Jessika Lacombe, mairesse comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTE

NO-18-066

**RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET
DE PRÉSENTER UN PROJET DE
CONSTRUCTION DE TOIT DE
PATINOIRE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX
INSTALLATIONS SPORTIVES ET
RÉCRÉATIVES-PHASE IV**

Lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tenue le 27 avril 2018, il est proposé par Rock Côté, dûment appuyé par Carl Croteau et résolu par l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise la présentation du projet de Construction de toit de patinoire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives- phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désigne Madame Jessika Lacombe, mairesse comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTE

NO-18-067

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 19 heures 35.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal